

Objet **Vote du Compte Financier Unique - Budget Général - Exercice 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n°2023/045 du 15 juin 2023 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents
Les résultats sont repris dans le tableau suivant :

Exécution du Budget Général 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	14 839 173,05 €	1 762 638,34 €
Recettes	15 864 836,63 €	1 929 111,25 €
Résultat exercice	1 025 663,58 €	166 472,91 €
Résultat reporté	3 979 326,28 €	434 187,75 €
Résultat cumulé	5 004 989,86 €	600 660,66 €

Restes à réaliser Dépenses : 1 833 916 €

Restes à réaliser Recettes : 312 247 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ADOPTE sous la présidence de _____, le Maire s'étant retiré, le compte financier unique du budget Général pour l'exercice 2023,
- VALIDE les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité :	
Adoptée à la majorité :	
Abstention :	
Contre :	

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,
Christophe Wacheux